

Ofcom

Rapport de gestion 2000

A la lecture du présent rapport de gestion, vous constaterez à quel point l'éventail des activités de l'Office fédéral de la communication est large. Ainsi, nos compétences vont de la réglementation "classique" des télécommunications et des médias jusqu'à la gestion de l'ensemble des fréquences, en passant par les examens des radioamateurs, les concessions de radiocommunication à usage professionnel, la détection des causes des interférences, et enfin la planification des fréquences, notamment pour les besoins des communications mobiles et de la radiodiffusion. Au plan pratique, cette diversité exige un investissement de temps substantiel dans une foule de détails qui, tous, sont indispensables pour le fonctionnement de la communication, mais que le public ne connaît guère. A cela s'ajoutent nos tâches stratégiques et politiques, qui font presque tous les jours l'objet d'un débat public. Les exemples ne manquent pas: la planification du service universel en matière de télécommunications, l'adaptation de la loi sur la radio et la télévision au phénomène de la convergence qui s'accélère, ou encore la coordination de toutes les mesures nécessaires à l'avènement d'une société de l'information.

Notre activité est de plus en plus marquée par la volatilité du marché des télécommunications. Nous en avons fait la dure expérience lors de la mise aux enchères des licences UMTS en particulier, car à la fin de l'année le marché des télécommunications a connu un net ralentissement. Lors de l'attribution des licences, nous avons délibérément laissé jouer les forces du marché en respectant les règles établies au préalable, ceci afin de préserver notre crédibilité de régulateur. Pour le consommateur suisse, il importe avant tout de savoir que ces nouvelles technologies et les fréquences nécessaires seront disponibles aussi rapidement que possible. C'est le marché qui décidera si ces technologies seront adoptées ou rejetées.

Il est inévitable que notre activité suscite toujours davantage de conflits d'intérêts. Les intérêts du marché des télécommunications ne coïncident que rarement avec ceux, par exemple, de la protection de l'environnement, des finances fédérales ou de la protection des données. Compte tenu de cette divergence, il sera nécessaire, à l'avenir, de rechercher le dialogue encore plus tôt, encore plus clairement et encore plus intensivement. Vue sous cet angle, la communication devient une affaire politique. Penser que le domaine des télécommunications ou celui de la communication en général est principalement un problème technique, serait une grave erreur. Les pages qui suivent illustrent amplement ce constat.

Que ce soit pour les affaires courantes ou le travail en profondeur, nous entendons exécuter toutes nos activités de manière ouverte, cohérente, toujours conviviale et adaptée à la demande. Sans oublier l'efficacité! L'année passée, en particulier, a été fortement marquée par notre désir de fournir des prestations avantageuses et de les facturer au juste prix. A cet égard, le fait que l'OFCOM est un office GMEB s'avère utile: en effet, il est géré par mandat de prestations et enveloppe budgétaire. Nous nous sommes dotés d'une comptabilité analytique qui permet de chiffrer avec exactitude plus de 170 produits. De tels instruments, encore peu répandus dans l'administration publique, ne sont pas simples à mettre en oeuvre. L'OFCOM démontre ainsi son souci d'être de plus en plus conscient des coûts, d'affirmer son orientation client et de manifester sa volonté de transparence quant aux coûts. Une transparence qui, incidemment, est la marque du présent rapport de gestion

Marc Furrer, directeur

Avant-propos	1
Table des matières	3
Rapport de gestion	4
Rapport de prestations	7
Radio et télévision	7
Services de télécommunications	12
Concessions de radiocommunication et Installations	18
Gestion des fréquences	20
Relations internationales	25
Aperçu	28
Personnel	31
Rapport financier	34
Annexe	38
Impressum	40

En 1999, l'OFCOM s'est porté candidat pour jouer un rôle pionnier dans l'application des principes de la Nouvelle Gestion Publique (NPM) au sein de l'administration fédérale. Ces projets pilotes sont menés sous l'appellation GMEB (Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire). Pendant l'exercice en question, nous avons bouclé la première période de mandat de prestation, à savoir 1999-2000.

Gestion de l'organe administratif

Au cours des deux premières années, nous avons utilisé l'autonomie gestionnelle accrue de ce système par rapport au reste de l'administration fédérale. Le degré de compréhension pour cette gestion moderne de l'administration a augmenté au cours de la deuxième année GMEB, et les instruments de gestion d'entreprise ont pu être améliorés. Les cadres ont démontré une responsabilité gestionnelle plus marquée et se sont davantage inspirés de la gestion par objectifs. Un changement d'état d'esprit s'est opéré à tous les niveaux en ce qui concerne l'accomplissement du mandat de prestations. Le fait de définir des objectifs pour plus de 170 produits a favorisé ce processus. L'entretien personnel avec les collaborateurs en tant que fondement de la «gestion par objectifs» s'est avéré efficace.

Cependant, les limites et les problèmes de conception, reconnus en 1999 déjà, qui affectent la mise en œuvre de la GMEB dans un office chargé principalement de tâches d'autorité nationale, se sont confirmés. Pour l'OFCOM, il reste difficile de définir des indicateurs de performance dans le domaine des tâches précitées. Les règles du jeu dans le domaine financier laissent encore trop peu d'autonomie. Ainsi, les moyens financiers non utilisés ne peuvent être reportés sur le nouvel exercice que dans certaines conditions précises. Autre problème: celui du surcroît de travail engendré par la GMEB, qui grève les affaires essentielles, ainsi que la disproportion entre les moyens requis et l'utilité dégagée. Un groupe de travail spécialement mis sur pied à cet effet et regroupant des représentants de tous les offices GMEB tente actuellement de résoudre les problèmes les plus importants.

Nous avons tiré les leçons de cette première période d'application et procédé aux correctifs nécessaires dans le mandat de prestations pour la période 2001-2003. Le nouveau mandat a été amélioré en particulier en ce qui concerne les objectifs stratégiques (surtout les indicateurs de performance par groupe de produits) et la transparence financière.

Finances

Le résultat financier, encore une fois réjouissant, confirme notamment la sensibilisation accrue à l'aspect des coûts. Ainsi, nous avons notamment renoncé à des mandats d'assistance-conseil externes pour un montant devant atteindre près de 2 millions de francs, et procédé à des acquisitions moins onéreuses que prévu. La comptabilité d'exploitation a été améliorée. Les coûts calculés se fondent pour la première fois sur le compte des investissements en fonction depuis le milieu de l'année 2000. Nous disposons désormais d'une bien meilleure transparence des coûts pour la future configuration du prix des produits de l'OFCOM, ce qui a nous permis d'adapter les

redevances avec effet au 1er janvier 2001. De cette manière, nous avons la possibilité, pendant la nouvelle période de mandat de prestations, de mieux remplir notre mission légale, par le fait que le prix de chaque produit permet de couvrir les coûts qui en découlent. Les titulaires de concession ne paient désormais plus que les frais qu'ils occasionnent véritablement.

Politique en matière de personnel

Avec 260 postes à plein temps, les effectifs du personnel ont évolué dans le même cadre que l'an dernier. Avec un effectif de 285 personnes, nous avons enregistré 27 arrivées et 33 départs ou transferts. Grâce à une gestion plus stricte des ressources de personnel - notamment par le fait de la rotation interne des postes -, nous avons réussi à compenser partiellement les difficultés que crée le recrutement de personnel juridique ou technique sur le marché de l'emploi asséché dans notre secteur d'activité.

Après les expériences positives réalisées avec les deux premiers apprentis médiaticiens, nous aimerions former davantage d'apprentis et de stagiaires. A l'avenir, nous engagerons donc deux jeunes par année d'apprentissage. Dès 2003, l'OFCOM emploiera donc six apprentis. L'exercice en question a été l'occasion de former non seulement des apprentis, mais des juristes effectuant un stage à l'OFCOM pendant leurs études universitaires.

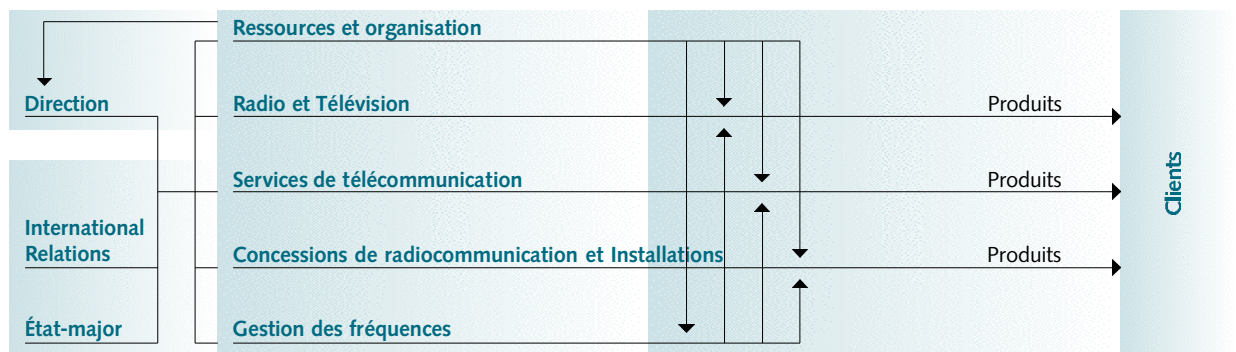
Perspective

L'OFCOM se trouve, cette année à nouveau, dans une phase de consolidation dans tous les domaines GMEB. Désormais, les responsables de produit font également référence aux différents objectifs de produit pour budgétiser les moyens financiers. Ainsi, nous parviendrons notamment à adapter le compte des coûts à la nouvelle situation et à simplifier les ressources à tous les niveaux. Dans ce contexte, l'information fournie correspondra mieux aux besoins individuels de la gestion opérationnelle (OFCOM) et de la gestion stratégique (Conseil fédéral, Département et Parlement).

L'OFCOM est divisé en ce qu'il est convenu d'appeler des divisions de produits: Radio et Télévision (RTV), Services de télécommunications (TC) ainsi que Concessions de radiocommunication et Installations (FA), qui fournissent des prestations pour la clientèle externe. Les domaines Gestion des Fréquences (FM) ainsi que Ressources et Organisation (BO), en revanche, travaillent en premier lieu pour le compte des divisions de produits. Le domaine de la gestion des fréquences comprend par exemple la planification, l'attribution et la surveillance des fréquences ainsi que les travaux de recherche correspondants. Les prestations internes classiques dans les domaines du personnel, des finances, de l'informatique et de la logistique sont regroupées au sein de la division Ressources et Organisation (BO). Le service International Relations (IR) coordonne les activités internationales et la représentation de la Suisse au sein des organisations internationales spécialisées.

En adéquation avec le phénomène de la convergence entre les médias électroniques et les télécommunications, l'OFCOM est l'un des rares organismes, à l'échelle mondiale, qui réunisse ces deux domaines sous un seul toit. En conséquence, l'office est subordonné à deux autorités différentes.

D'une part, l'office prépare à l'intention du Conseil fédéral et du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) les dossiers concernant les médias électroniques, il élabore les propositions et exécute les décisions. D'autre part, il œuvre en matière de télécommunications pour le compte de la Commission de la communication (ComCom), qui est l'autorité indépendante compétente dans ce domaine.



Radio et Télévision

L'essentiel de l'activité dans ce domaine pendant l'exercice en question a porté d'une part sur le renouvellement législatif et, d'autre part, sur la consolidation du paysage audiovisuel. Alors que les travaux préparatoires en vue de la révision de la loi sur la radio et la télévision (LRTV) visent une réorientation de la stratégie en matière de politique de la radiodiffusion, les affaires courantes ont plutôt été placées sous le signe des adaptations mineures à la situation du marché.

Le développement dans le domaine de la radiodiffusion n'a plus été marqué par l'arrivée de nouveaux acteurs, mais plutôt par le repositionnement des diffuseurs implantés. Au vu de la saturation que connaît le marché, de telles restructurations s'avèrent extrêmement com-

plexes, ce qui représente parfois un véritable défi pour le traitement des demandes de concession (requêtes de concession de télévision en Suisse orientale, requêtes émanant de radios locales souhaitant modifier les directives du Conseil fédéral concernant le plan des réseaux des émetteurs OUC).

Radiodiffusion à l'échelle du pays / de la région linguistique

Le marché national et celui de la région linguistique ont connu un renforcement de la tendance à proposer des offres formatées de manière très précise pour un public particulier. En 2000, le Conseil fédéral a octroyé une concession à cinq nouveaux programmes radio thématiques proposant des genres musicaux de type grand public. Il s'agit sans exception de programmes bon marché proposés par des diffuseurs existants, diffusés par câble et faisant appel, dans la plupart des cas, à l'infrastructure de production de stations de radio privées.

En matière de télévision, la saturation supposée du marché s'est confirmée. Les nouveaux diffuseurs se voient donc confrontés à une concurrence féroce pour des parts de marché. Ainsi le diffuseur allemand RTL/Pro Sieben Schweiz, qui proposait une fenêtre de programme suisse, a dû cesser son activité après seulement cinq mois d'exploitation. D'autres diffuseurs ont tenté la voie de la coopération avec de grandes entreprises de médias: S Media Vision AG (Swizz) a par exemple reçu la participation de la chaîne allemande thématique musicale Viva, et Sat.1 Schweiz celle de l'éditeur Ringier.

<http://www.bakom.ch/fre/subsubpage/document/64/1414>

Radiodiffusion locale/régionale

Le fait marquant observé à l'échelon local / régional est la tendance à la diversification et à la consolidation des acquis. Les radiodiffuseurs régionaux eux aussi adoptent de plus en plus la stratégie des stations de grande taille, qui consiste à offrir des produits variés, en fonction de la segmentation de l'audience (Radio Top Two, Radio aktuell zwo, Radio 32 Goldies). Il s'avère en outre que les diffuseurs locaux ont besoin d'atteindre une taille critique pour faire face aux exigences futures du multimédia. Ainsi, les stations radio des Grisons prévoient de mettre sur pied une forme d'association commune avec les diffuseurs locaux de programmes de télévision. Des projets similaires existent dans le canton de St-Gall. Autre nouveauté: des requêtes visant à modifier les directives du Conseil fédéral pour le plan des réseaux des émetteurs OUC (Suisse centrale et Suisse orientale) afin de disposer de zones de diffusion plus grandes. Ces projets sont également l'expression de l'âpre lutte que se livrent, dans ces régions, les stations indépendantes et les stations détenues par les éditeurs de presse.

En Suisse romande, après 2 ans de négociations avec l'administration française des fréquences, plus de 40 fréquences OUC ont pu être changées dans la nuit du 2 au 3 novembre 2000. Ce succès, qui amène une meilleure qualité de réception dans la région lémanique et le Chablais, est le résultat d'une excellente collaboration entre l'OFCOM, la Société suisse de

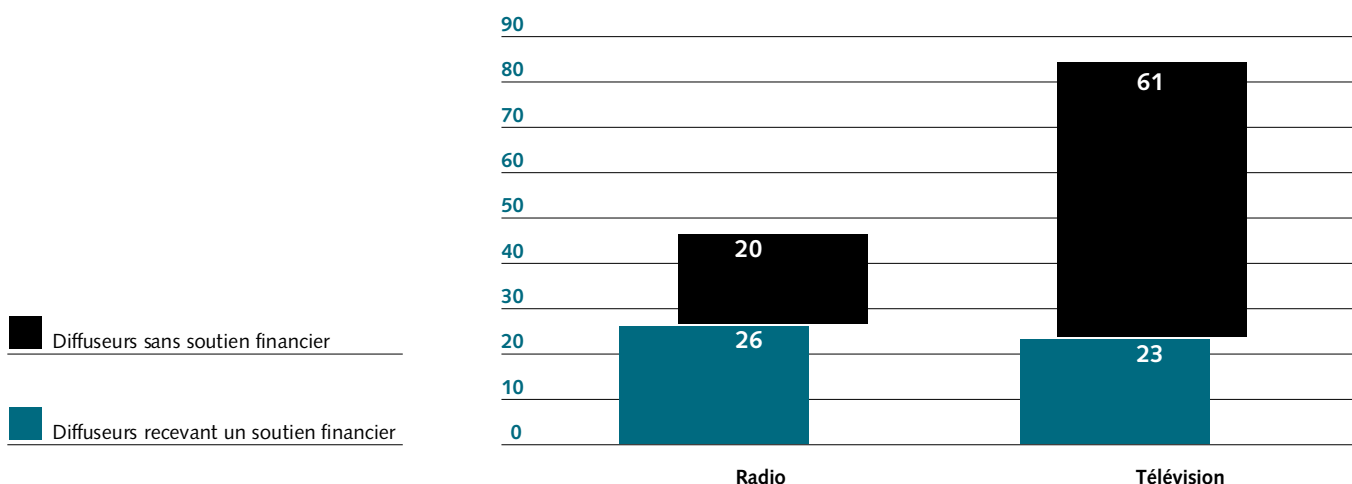
radiodiffusion et télévision (SSR) et les stations privées concernées. Les bénéficiaires en sont les programmes RSR La Première, Espace 2, Couleur 3, DRS 1, RSI 1, Lausanne FM, Radio Chablais, Radio Lac, ONE FM et Radio Framboise.

<http://www.bakom.ch/fre/subsubpage/document/64/1413>

L'année en question a également vu l'introduction d'un nouveau modèle pour l'attribution des quotes-parts de la redevance de réception destinées aux diffuseurs de programmes de radio locaux. Conformément à la nouvelle approche en matière de qualité, l'évaluation ne porte plus sur les programmes diffusés, mais plutôt sur la question de savoir si un diffuseur satisfait aux critères en matière d'organisation et de personnel en vue de l'amélioration des conditions de programme au sens du mandat de prestations légal (gestion en amont plutôt qu'en aval). A titre d'exemple pour ces critères, signalons les qualifications du personnel engagé et les mesures prévues pour la formation.

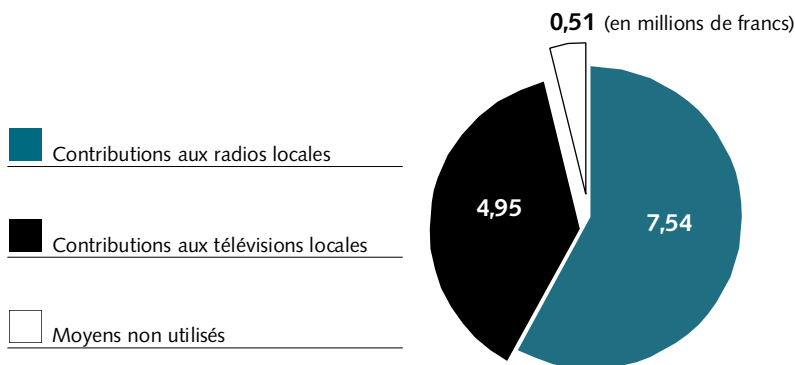
Répartition 2000 du produit des redevances de réception

Nombre de diffuseurs



Répartition 2000 du produit des redevances de réception

Total des moyens disponibles: 13 millions de francs



Radiodiffusion internationale

Le 20 septembre 2000, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a approuvé le nouveau plan de desserte 2000-2004 de Radio Suisse Internationale RSI). Ainsi, la diffusion analogique par ondes ultra-courtes dans les zones de desserte prioritaires (Afrique et Amérique du Sud) est maintenue jusqu'à fin 2004. En outre, le site internet «swissinfo.org» recevra un soutien en vue de l'accomplissement du mandat de prestations de SRI.

Redevances de réception

En décembre 2000, un contrat a été signé entre le DETEC et la société Billag SA pour l'encaissement des redevances de réception radio et télévision, après que cette dernière eut obtenu l'adjudication au terme d'un concours qui a eu lieu en décembre 1999. L'accord doit entrer en vigueur au début de l'année 2001 et donner à l'encaissement des redevances une base nouvelle, gage d'une efficacité accrue.

Surveillance

Les décisions de l'OFCOM concernant la publicité, le sponsoring et les aspects techniques de la diffusion peuvent désormais être consultées sur le site internet de l'office. Ces prestations sont fournies en premier lieu pour informer les diffuseurs de programmes de radio et de télévision, mais aussi agir préventivement pour que la pratique dans ces domaines soit conforme aux prescriptions légales en vigueur.

http://www.bakom.ch/fre/subpage/?category_58.html

Projets clés

Révision de la LRTV

L'activité dans le domaine de la radio et de la télévision a été fortement marquée par les travaux relatifs à la nouvelle loi (LRTV).

Au mois de janvier, le Conseil fédéral a adopté une note de discussion préparée par l'OFCOM, qui définit la stratégie à suivre pour la nouvelle loi. Dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler un système binaire, la SSR, d'une part, assurera un service public complet et concurrentiel, tandis que, d'autre part, les diffuseurs privés verront leur autonomie s'accroître.

<http://www.uvek.admin.ch/doku/presse/2000/f/00012002.pdf>

C'est sur ce fondement qu'a été élaboré à l'OFCOM le projet de nouvelle LRTV que le Conseil fédéral a approuvé en décembre dernier. Le projet, accompagné du rapport explicatif, a été envoyé en consultation fin 2000, une procédure qui prendra fin en avril 2001.

<http://www.bakom.ch/fre/subsubpage/docs/1556/1556.pdf>

http://www.bakom.ch/special/rtvg/rtvg_erl_f.pdf

Télévision numérique (Digital Video Broadcasting; DVB)

En mai 2000, nous avons lancé un projet visant à explorer les aspects techniques et politiques en vue de l'introduction éventuelle de la télévision terrestre numérique. En prévision des conférences de planification européennes qui auront vraisemblablement lieu en 2003 et 2005, il s'agit d'aménager les conditions favorables à une représentation efficace des intérêts suisses. Quant aux contacts avec les acteurs suisses du monde de la télévision numérique, ils seront assurés grâce une plate-forme DVB adéquate. Ce comité permettra un échange optimal des informations entre l'administration et les milieux externes intéressés.

Radio numérique (Digital Audio Broadcasting; DAB)

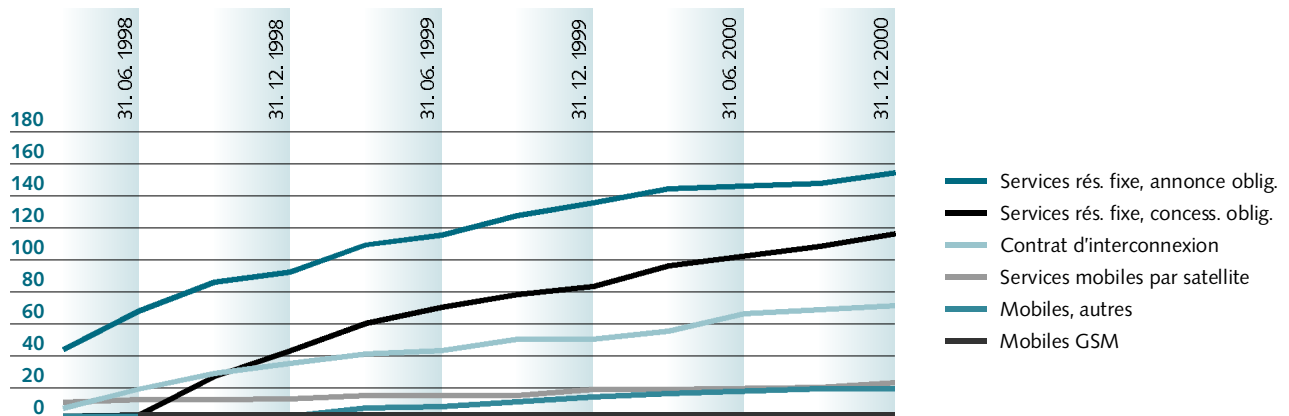
Pendant l'exercice en question, l'OFCOM a pu terminer le projet pilote DAB dans l'Oberland bernois. Le réseau d'émetteurs construit dans le cadre de cet essai a pu être intégré au réseau national. Un CD-ROM sur lequel figurent les résultats de cet essai pilote peut être commandé à l'OFCOM. Depuis le printemps 2000, la SSR fournit des programmes DAB à 55 pour cent de la population, ce qui place la Suisse en tête des pays européens. Les expériences réalisées sur les plans technique et économique au moyen de cette nouvelle technologie de diffusion sont bonnes. La SSR, en accord avec le DETEC, a néanmoins suspendu l'extension du réseau en raison des goulets d'étranglement que constituent la production d'appareils et le marché actuel des récepteurs. Reste que lors d'une séance d'information organisée à l'OFCOM en novembre 2000 et à laquelle ont participé tous les milieux intéressés, un optimisme prudent était de mise en ce qui concerne l'évolution future. Nous examinons présentement les possibilités de libérer des ressources techniques dans le domaine VHF pour le système DAB. Un appel d'offres portant sur les capacités DAB et adressé aux diffuseurs privés serait envisageable fin 2001 / début 2002.

Services de télécommunication

Après avoir eu pour tâche, ces deux dernières années, de garantir aux nouvelles entreprises de télécommunication l'accès au marché libéralisé dans ce domaine en Suisse, l'exercice, cette année, a été marqué principalement par l'application des règles en vigueur (surveillance). Il a également fallu préparer ou perfectionner les prochaines étapes de l'évolution dynamique que connaît ce marché. Ainsi, dans le domaine du raccordement sans fil des usagers sur le dernier kilomètre (Wireless Local Loop, WLL), de nouvelles concessions ont été adjudgées pour cette technologie complémentaire au raccordement filaire par câble ou par la ligne de téléphone. Pour le compte de la Commission fédérale de la communication (ComCom), nous avons organisé la vente aux enchères des concessions relatives au système UMTS, posant ainsi le fondement pour les futurs services de transmission de données à large bande (téléphonie mobile de la troisième génération). Dans le domaine du service universel, nous avons réalisé les premiers travaux en vue de la mise au concours de la (des) concession(s) de service universel, qui, normalement,

entrera (entreront) en vigueur dès 2003. Les nouveaux opérateurs du marché des télécommunications ont ainsi pu étendre leurs activités vers d'autres domaines de la chaîne de création de valeur ajoutée, avec, pour corollaire, le fait que les litiges en matière d'interconnexion sont devenus de plus en plus complexes et de nature plus fondamentale.

Evolution du nombre de fournisseurs de services de télécommunication depuis 1988



A fin 2000, 315 fournisseurs de services de télécommunication étaient annoncés auprès de l'OFCOM. De ce nombre, 161 étaient sous le régime de la concession parce qu'ils exploitaient de manière indépendante une partie importante des installations. Enfin, 83 autres ont été enregistrés pour la première fois ou ont reçu une concession.

La mise en œuvre de la directive R&TTE de l'Union européenne (cf. chapitre Concessions de radiocommunication et Installations, page 19) s'est avérée coûteuse en ressources dans le domaine de la notification des interfaces par les différents fournisseurs de services. Cette opération a néanmoins permis d'actualiser la liste des prestations de tous les fournisseurs. Pour avoir une liste des interfaces, il suffit de consulter la liste mise à jour où figurent tous les fournisseurs et qui se trouve sur le site internet de l'OFCOM.

http://www.bakom.ch/Service_Provider_Liste/welcome_f.html

Le site internet de l'OFCOM fournit également d'autres chiffres et statistiques concernant le marché des télécommunications:

http://www.bakom.ch/fre/subpage/?category_69.html

Service universel

L'année 2001 verra la mise au concours de la (des) concession(s) de service universel, qui entrera en vigueur dès 2003 et qui remplacera celle octroyée actuellement à Swisscom. En guise de préparation à la mise au concours, la teneur de la concession a été examinée; de plus, l'évolution de l'offre et de la demande du marché a fait l'objet d'une étude. Il s'agit principalement de procéder à une extension du droit à la communication électronique individuelle, et d'autre part d'assouplir quelques règles, compte tenu de l'intensité de la concurrence qui règne. Il s'agira aussi

d'examiner la forme de la concession (une concession nationale ou plusieurs concessions régionales) ainsi que la future administration du mécanisme de financement du service universel. Les consultations à cet effet seront entamées dans la première moitié de l'année 2001.

Téléphonie mobile

Outre la mise au concours des concessions pour le système UMTS et pour les fréquences GSM restantes, nous avons exécuté, pour le compte de la ComCom, une étude de marché concernant l'adjudication d'une concession pour l'exploitation d'un réseau de radiocommunication à ressources partagées (entreprises de transports, taxis, transports publics, etc.). L'intérêt pour une telle concession a été assez mitigé, notamment en raison de l'exiguïté du marché, de la concurrence que représente le réseau radio de sécurité et le GSM, ainsi que de la pression des marchés financiers sur les entreprises de télécommunication. Actuellement les évaluations portent sur la répartition en réseaux régionaux. En collaboration avec la Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement, les autorités fédérales compétentes et les exploitants de réseau, des recommandations et des conditions ont été élaborées, sous la direction de l'OFCOM, afin de coordonner la construction des antennes de téléphonie mobile. Les conditions élaborées ont été intégrées dans les concessions GSM, UMTS et WLL, ce qui devrait permettre d'endiguer la prolifération anarchique des antennes et de construire de nouveaux réseaux plus respectueux du paysage.

http://www.bakom.ch/fre/subpage/?category_110.html

Attribution de blocs de numéros

L'OFCOM attribue aux fournisseurs de services des blocs de numéros, à partir desquels les fournisseurs assignent les numéros à leurs clients. Même si elle n'était pas aussi forte qu'en 1999, la demande de blocs de numéros est restée soutenue, notamment en raison de la croissance, de l'accès au marché de nouveaux fournisseurs et des premiers transferts de parts de marché. Pendant l'exercice en cours, 240 blocs de 10'000 numéros et 450 blocs de 1'000 numéros ont été attribués. Le ralentissement de la croissance en matière d'attribution des numéros traduit cependant une consolidation du marché. Cette tendance est confirmée par le nombre de codes de sélection du fournisseur (CSC). L'évolution observée depuis l'ouverture du marché est indiquée dans le tableau suivant:

Nombre de codes CS et de blocs de 1'000 ou 10'000 numéros attribués par l'OFCOM

Année	1997	1998	1999	2000
Carrier Selection Codes	52	68	143	53
Blocs de 1'000 numéros E.164	22	73	282	455
Blocs de 10'000 numéros E.164	220	332	509	240

En prévision de l'attribution de numéros alphanumériques dans les domaines 0900 et 0800 qui débutera au mois de septembre 2001, nous avons élaboré les spécifications détaillées de cette procédure, en consultation avec les fournisseurs de services. Cette attribution s'effectuera de manière entièrement électronique, au moyen de l'internet. Elle constituera le premier projet fédéral d'envergure en matière de 'e-government'; en effet, il sera possible non seulement de commander des services et d'effectuer l'attribution, mais pour ce projet, le processus de l'OFCOM sera piloté et se déroulera de manière entièrement électronique. Compte tenu de la numérotation 2002 qui entrera en vigueur le 29 mars 2002, d'importants travaux préparatoires ont été réalisés (prescriptions techniques et administratives concernant la mise en œuvre du plan) et les premières mesures de communication ont été lancées sous la devise «A partir de 2002, vous composerez toujours l'indicatif» (information à toutes les entreprises de Suisse afin que les mesures nécessaires puissent être planifiées en temps opportun).

http://www.bakom.ch/fre/subpage/?category_98.html

Interconnexion

Dans le domaine de l'interconnexion, Swisscom a introduit une tarification selon le système «forward-looking long run incremental costs» fondée sur les dispositions de l'ordonnance sur les services de télécommunication (OST). Les nouveaux tarifs n'ont toutefois pas été acceptés par tous les fournisseurs. En effet, deux demandes de fixation des prix ont été soumises à la ComCom. L'instruction de ces dossiers a été menée à bien par l'OFCOM. Deux autres procédures ont été traitées dans la foulée, dont l'une concernait le dégroupage des raccordements d'usagers. Comme pour la plupart des procédures, nous établissons à l'intention de la ComCom des propositions de décision relatives à des mesures provisionnelles. A noter que la procédure d'interconnexion de Comcare, complexe et mobilisant d'importantes ressources, qui concerne les lignes louées et les moyens de transmission, a pu être close à la suite d'une décision de la ComCom préparée par l'OFCOM. L'obligation d'interconnexion de Swisscom en matière de lignes louées dans le domaine du réseau de raccordement a ainsi été confirmée. Il s'ensuit que les prix dans ce segment de marché sont désormais plus bas, au bénéfice des concurrents. Cette décision a fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral.

Elaboration commune de documents de référence en matière réglementaire

En collaboration avec des représentants des fournisseurs de services, nous avons élaboré les documents de référence pour la réglementation technique et administrative de l'acheminement des appels d'urgence, de l'activation de la présélection du fournisseur, de l'indication de taxe et des technologies des réseaux de raccordement. Ce mode de collaboration avec les fournisseurs de services, où le rôle de l'OFCOM est celui de diriger et d'agir comme modérateur, a fait ses preuves.

Surveillance

Plusieurs procédures de surveillance ont été lancées afin d'appliquer les règles de fonctionnement en vue d'une concurrence dans des conditions équitables et en vue de la protection des consommateurs au sein du marché des télécommunications. Les cas sur lesquels l'OFCOM s'est penché concernaient le respect de l'obligation de fourniture par un exploitant de téléphonie mobile, le respect des prix plafond par Swisscom en tant que concessionnaire du service universel, la mise en œuvre de la sélection du fournisseur au sein d'un réseau de téléphonie mobile, le respect du délai de 5 jours pour l'activation de la présélection du fournisseur au sein d'un réseau fixe, et enfin la mise en place tardive d'une base de données des emplacements par le concessionnaire du service universel. D'autres procédures de surveillance ont dû être exécutées en raison du défaut de livraison des données pour la statistique officielle. Dans ce contexte, la ComCom a également pris des sanctions administratives. L'une d'entre elles a même abouti au Tribunal fédéral, et a été confirmée par ce dernier. Pour prendre ces mesures, nous nous appuyons sur des instruments qui réduisent la propension aux infractions et qui favorisent l'auto-discipline ou l'auto-contrôle. Citons ici à titre d'exemple les sanctions conventionnelles de droit privé en cas d'infractions contre les principes fondamentaux établissant des règles équitables en matière de concurrence (p. ex. délai d'activation de la présélection du fournisseur).

Signature numérique

L'ordonnance sur les services de certification électronique est entrée en vigueur le 1er mai 2000. Même si, en raison de la collaboration avec des spécialistes externes, l'élaboration des prescriptions techniques et administratives d'exécution a pris du retard, des progrès importants ont été accomplis en vue de la reconnaissance des premiers fournisseurs de services de certification (certificats pour la signature numérique). Les prescriptions d'exécution sont actuellement en consultation auprès des milieux d'experts concernés. Grâce à ce système de reconnaissance des services de signature, un grand pas a été franchi en vue de l'introduction de la signature numérique et, par conséquent, pour susciter la confiance dans le commerce électronique et les transactions avec les autorités.

http://www.bakom.ch/fre/subpage/?category_104.html

Groupe de coordination Société de l'information (GCSI)

Le Conseil fédéral a pris connaissance du 2ème rapport du Groupe de coordination Société de l'information en Suisse (GCSI) et de ses recommandations d'action. A cet égard, la priorité revient aux transactions électroniques avec les autorités (e-government) et à l'éducation. Tandis que dans le premier domaine, des projets clés concrets peuvent être démarrés avec des moyens correspondants du budget (en particulier le «guichet universel»), dans le second domaine le GCSI est d'avis que des obstacles retardent toujours le lancement d'un programme d'envergure nationale visant à promouvoir la société de l'information au niveau scolaire primaire. Les besoins sont pour l'essentiel l'élaboration de contenus éducatifs pour toute la Suisse, la formation et le per-

fectionnement professionnel du corps enseignant (notamment pour l'utilisation de l'internet à des fins pédagogiques et didactiques) et la fourniture de l'infrastructure nécessaire aux écoles à l'échelle nationale. Les discussions à ce sujet sont encore en cours. .

<http://www.isps.ch/>

Projets clés

Wireless Local Loop (WLL)

La mise aux enchères de trois concessions nationales et de cinq concessions régionales dans neuf régions a eu lieu au printemps 2000, malgré le recours de droit administratif déposé par un candidat, recours qui n'a pas obtenu l'effet suspensif et qui a ensuite été retiré. Grâce notamment à la bonne santé des marchés financiers et à leur grand intérêt pour les entreprises de télécommunication, plus de 582 millions de francs ont pu être engrangés, une somme élevée tout à fait inattendue. La plupart des concessions ont été octroyées à des sociétés qui souhaitaient faire leur entrée sur le marché suisse en offrant de nouveaux services (à large bande). Dans certains segments de marché, il faut donc s'attendre à des innovations dans le secteur stratégique des services à large bande. La première station de base opérationnelle dans ce domaine a été mise en service en décembre 2000.

http://www.bakom.ch/fre/subpage/?category_99.html

Systeme de téléphonie mobile de la troisième génération : l'UMTS

Six mois plus tard, la mise aux enchères des concessions UMTS se déroulait dans des conditions moins favorables. Le nombre initial de dix candidats admis pour l'octroi de quatre concessions quasiment équivalentes est passé à quatre dans les derniers jours précédant le début de la mise aux enchères, de manière assez inopinée. Ce retournement de situation peut s'expliquer notamment par le fait que les marchés financiers ont refusé d'accorder davantage de crédits aux entreprises de télécommunication. Étant donné que le cinquième candidat s'est retiré le soir avant la mise aux enchères, tout en annonçant officiellement sa fusion avec l'un des candidats encore en lice, nous avons décidé, d'entente avec la ComCom, de reporter la vente. Après avoir examiné les conséquences de la fusion sur le marché suisse et toutes les variantes possibles pour la suite de la procédure, la Commission a décidé de réaliser la mise aux enchères conformément au règlement initial, avec une offre minimale de 50 millions de francs. Ce faisant, elle a voulu respecter les règles clairement établies de la mise aux enchères UMTS, éviter des retards dans l'octroi des concessions et garantir que les nouvelles technologies soient disponibles au plus vite en Suisse. Vu la qualité légèrement différente des quatre concessions, une attribution n'entraîne pas en ligne de compte. En outre, l'offre minimale de 50 millions de francs correspondait à la valeur minimum utilisée dans d'autres pays. Les quatre concessions ont été octroyées à diAx, Orange, Swisscom et Telefonica pour un montant total de 205 millions de francs.

http://www.bakom.ch/fre/subpage/?category_105.html

Concessions de radiocommunication et installations

L'OFCOM s'est prononcé en faveur d'une déréglementation technique radicale de l'homologation des installations de télécommunication; depuis le 1er mai 2000, il applique donc la directive de l'Union européenne en conséquence. Il s'agit notamment de faire en sorte que le commerce et l'industrie puissent accéder rapidement au marché. La déréglementation et l'utilisation des nouvelles technologies de la communication modifieront considérablement la façon de travailler dans le domaine des concessions de radiocommunication et des installations.

Installations de télécommunication

L'implémentation de la nouvelle directive européenne concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunication (directive R&TTE) dans le droit suisse au 1er mai 2000 a généré un recul marqué du nombre d'homologations de type dans le secteur des installations de télécommunication : 650 installations homologuées en 1999, contre 185 en 2000. En revanche, le nombre des nouvelles procédures d'évaluation de la conformité, qui prévoient une obligation d'aviser au lieu d'un contrôle préalable des équipements, a fortement augmenté. Au cours de l'année, les fabricants et les importateurs ont déjà utilisé cette procédure plus de 500 fois. Il s'agit là d'une conséquence de la déréglementation technique, qui en appelle à la responsabilité propre des fabricants et des commerçants. Les installations peuvent ainsi être offertes plus rapidement sur le marché, notamment lors de l'introduction de nouvelles technologies. Nous avons organisé quatre séminaires pour informer les acteurs du marché à propos des possibilités d'accès facilité dont bénéficient les nouvelles installations. D'autres activités ont été prévues afin de répondre à la demande croissante d'information de la part du grand public.

http://www.bakom.ch/fre/subpage/?category_100.html

Concessions de radiocommunication

Jusqu'ici, les redevances suisses pour les concessions de radiocommunication s'écartaient parfois considérablement de la moyenne européenne. Elles ont donc été adaptées au 1er janvier 2001; dans bien des cas, le montant des redevances perçues notamment pour les concessions de radiocommunications à usage professionnel a pu être fortement réduit.

En 2000, le nombre de concessions de radiocommunication a une nouvelle fois accusé une légère baisse dans la plupart des catégories, tout particulièrement dans celle des radiocommunications à usage général (cibistes), ouverte à toutes les personnes intéressées par les communications de loisirs. Cette diminution est due entre autres à la concurrence d'autres moyens de communication comme le GSM.

L'introduction d'une licence novice (concession de radioamateur 3) le 1er mai 2000, un souhait de longue date formulé par les radioamateurs suisses, a permis de rendre plus aisé l'accès aux radiocommunications d'amateurs. Les exigences d'examen pour l'obtention du certificat de capacités ont été simplifiées en conséquence dans la discipline «Principes fondamentaux de l'électrotechnique et de la radiotechnique». Le nombre de candidats ayant déjà passé cet examen confirme l'intérêt bien réel pour ce genre de concession supplémentaire.

Evolution de l'octroi des concessions

Année	1996	1997	1998	1999	2000
Radiocommunications à usage professionnel	14'971	15'382	13'318	13'017	12'312
Concessions Navires	1'232	1'262	1'252	1'302	1'342
Concessions Radiocommunications mobiles aéronautiques	4'669	4'594	4'507	4'414	4'342
Concessions Radiocommunications d'amateurs	4'661	4'653	4'592	4'508	4'465
Concessions Radiocommunications à usage général	24'036	20'698	18'059	15'172	12'325

Examens de radio-opérateurs

Licence novice pour radioamateurs	43 candidats
Certificat de radiotéléphoniste et de radiotélégraphiste pour radioamateurs	56 candidats
Certificat restreint de radiotéléphoniste du service mobile maritime (valable à bord de yachts)	52 candidats
Certificat restreint d'opérateur en radiocommunications (Restricted Operators Certificate)	270 candidats
Certificat de radiotéléphoniste OUC de la navigation intérieure	38 candidats

Contrôle du marché des installations de télécommunication et des concessions de radiocommunication

Hormis les tâches de contrôle ainsi que le traitement des annonces et des perturbations, nous avons principalement exercé des activités de surveillance du marché, suite à l'introduction de la directive R&TTE. Alors qu'auparavant les installations de télécommunication étaient contrôlées avant leur homologation, afin de vérifier qu'elles correspondent aux prescriptions techniques, ce contrôle a désormais lieu, selon la nouvelle directive, après l'introduction d'un appareil sur le marché.

En 2000, nous avons effectués 1'204 tâches de contrôle dans le domaine des concessions de radiocommunication et des installations de télécommunication, dont 577 ont donné lieu à des procédures pénales administratives. De plus, nous avons exécuté 173 mandats de contrôle ultérieur de la conformité, en vertu des exigences fondamentales de la directive R&TTE. Ces prochaines années, une augmentation des contrôles est prévue, due à l'application de cette directive et conformément aux objectifs de la Commission européenne. Lors de la phase d'introduction de la directive, l'accent est mis sur l'information destinée aux intervenants sur le marché, une tâche qui deviendra très importante à l'avenir.

Surveillance des redevances de réceptions radio et télévision

Au cours de l'exercice, nous avons traité 1'811 dossiers concernant des cas de resquille dans le domaine de la radio et de la télévision, sur la base d'annonces provenant de l'organe d'encaissement des redevances, Billag SA. Au total, 2'293 procédures administratives ont été exécutées, un chiffre qui englobe également les procédures terminées de l'année précédente. Ouvrir une procédure est l'ultime moyen de contraindre les resquilleurs à payer les redevances. En 2000, l'une des tâches principales a consisté à redéfinir le rôle de Billag SA dans ce secteur et à soutenir l'organe d'encaissement dans ce réaménagement.

Gestion des fréquences

Dans le domaine de la gestion des fréquences, où la plupart des activités (planification et assignation des fréquences) se déroulent souvent des années avant l'introduction et l'utilisation sur le marché de services de télécommunication et de radiodiffusion, il est primordial de savoir anticiper. Dans ce secteur, réglementer signifie cependant aussi veiller à ce que l'économie puisse bénéficier de conditions générales optimales pour l'utilisation toujours plus dense des radiocommunications. A cet égard, la sécurité du droit et de la planification, l'incitation à optimiser l'usage des ressources et l'assurance qualité (Radio Monitoring) occupent une place de premier plan.

Lors de l'exercice, les événements suivants ont revêtu une importance particulière: la conférence mondiale des radiocommunications à Istanbul et les travaux préparatoires dans le cadre de la CEPT/ERC (Conférence européenne des administrations des Postes et Télécommunications / Comité européen des radiocommunications), ainsi que la préparation de la numérisation dans le secteur de la radiodiffusion. La nouvelle forme du PNAF (Plan national d'attribution des fréquences) a été approuvée par la ComCom en 2000.

http://www.bakom.ch/fre/subpage/?category_63.html

Centre de compétences en matière de technologie radio

Ce centre de compétences étudie la compatibilité entre divers systèmes de radiocommunication et fixe les conditions relatives à l'exploitation parallèle de ces systèmes et/ou à la migration des anciens systèmes vers les nouveaux. Dans le cadre de la CEPT, le centre a notamment apporté une contribution significative dans les domaines suivants:

- _____ Développement d'une nouvelle méthode pour la coordination transfrontière des services de téléphonie mobile de la troisième génération (UMTS), en collaboration avec les hautes écoles spécialisées biennoises.
- _____ Définition d'une nouvelle méthode de mesure et mesure des caractéristiques de rayonnement des systèmes de communication utilisant les lignes domestiques d'alimentation électrique (Power Line Communication Systems = PLC), en collaboration avec un fabricant suisse. Réalisation d'examens de compatibilité basés sur ces mesures.
- _____ Tests de validation de l'instrument statistique de calcul des interférences (SEAMCAT).
- _____ Examens de compatibilité avec l'aide de SEAMCAT dans le domaine des «Short Range Devices» et du système «Bluetooth». Ce nouvel instrument de simulation permet d'évaluer de façon très réelle les possibilités techniques de liaison sans fil aux appareils électroniques d'un ménage ou d'une entreprise. Il s'agit par exemple de haut-parleurs, d'écouteurs, d'écrans ou de réseaux informatiques sans fils, qui ne nécessitent donc pas de câblage compliqué.

Au cours de la prochaine décennie, les systèmes de télévision analogiques utilisés aujourd'hui seront remplacés par des systèmes DVB numériques (Digital Video Broadcasting), une technologie qui rendra encore plus ténue la limite entre la radiodiffusion et les télécommunications (p.ex. au

moyen d'applications interactives). De même, la desserte de la population par des programmes télévisés transmis par voie hertzienne (ce qu'on appelle la desserte «terrestre», en opposition avec le câble ou les satellites) va au-devant d'une profonde mutation. Le domaine de la gestion des fréquences participe aux projets clés du domaine radio et télévision (voir le chapitre y consacré), en y apportant son savoir-faire sur les plans de la technique et de la réglementation. En collaboration avec la haute école spécialisée de Bienne, le centre de compétences réalise actuellement une étude de faisabilité portant sur la migration des services terrestres de radiodiffusion vers la technologie numérique.

Assignation des fréquences pour la téléphonie mobile

Dans le domaine de l'assignation des fréquences, des tâches fondamentales ont été entreprises au cours de l'exercice en vue de l'attribution des fréquences GSM restantes, devenues disponibles suite à la mise hors service du réseau C analogique («Natel C»). En outre, nous avons préparé les bases techniques pour la mise aux enchères d'un réseau numérique de radiocommunications à ressources partagées. Le traitement des données des émetteurs, en rapport avec l'application de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI), a été une tâche aussi importante et intensive que l'élaboration des annexes techniques aux concessions UMTS

Descriptifs de réseau GSM	1999	2000
Stations de base	3'000	4'600

Assignation des fréquences dans le domaine des faisceaux hertziens/satellites

Les accords signés avec les pays voisins, qui ont donné un cadre stable à ce domaine d'activité, a permis de réglementer l'utilisation des fréquences pour les systèmes FWA (Fixed Wireless Access) comme la boucle locale radio (WLL, Wireless Local Loop). La construction des réseaux de téléphonie mobile dépend de la mise à disposition en temps voulu d'un nombre toujours plus élevé de fréquences pour le réseau d'accès des trois exploitants de téléphonie mobile. Nous avons attribué un total d'environ 1550 nouvelles liaisons. Parallèlement, d'autres faisceaux hertziens sont sans cesse abandonnés en raison de l'optimisation du réseau, ce qui entraîne un investissement considérable pour la mise au net des banques de données ainsi que des notifications et des mesures de coordination internationales.

Faisceaux hertziens nouveaux	1999	2000
	1'370	1'550

Faisceaux hertziens mis hors service	1999	2000
	1'000	1'500

Assignation des fréquences pour la radiodiffusion

Les travaux préparatoires pour la numérisation du paysage de la radiodiffusion sont en cours. Compléter les données techniques s'est avéré être une tâche hautement exigeante. La radiodif-

fusion sonore par voie analogique restera pourtant le média le plus important ces 10 à 15 prochaines années, raison pour laquelle le réseau des émetteurs OUC est sans cesse amélioré. Le point fort de la planification que l'OFCOM a réalisée en étroite collaboration avec les diffuseurs a été la «Nuit Bleue»: dans la nuit du 2 au 3 novembre 2000, quarante fréquences OUC ont été réaménagées dans le bassin lémanique et dans la région du Chablais (voir aussi à ce sujet le chapitre Radio et télévision).

Essais d'émission	1999	2000
	39	48 (dont 31 avec des partenaires externes)

Projets clés

Application de l'ORNI

Le 1er février 2000, en vertu de la loi sur la protection de l'environnement, le Conseil fédéral a mis en vigueur l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). Enfin disponible, cette base juridique longuement préparée et fortement controversée permet d'évaluer les émetteurs. Pour les zones à utilisation sensible, l'ORNI fixe des valeurs préventives environ dix fois inférieures aux valeurs habituelles dans le reste du monde. Dans le domaine de la protection de l'environnement, les exigences en vigueur en Suisse sont donc beaucoup plus sévères que dans d'autres pays. Cette situation, ainsi que les dispositions et les définitions figurant dans l'ordonnance, engendrent de grandes difficultés lors de l'application de la loi dans la pratique.

Dans ces circonstances, les procédures de mesure et de calcul reconnues au niveau international ne peuvent pas être utilisées en Suisse pour évaluer les valeurs préventives. Le centre de compétences CEM/CEME a donc fourni à l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) une aide spécialisée lors de l'élaboration des nouveaux instruments d'exécution requis. Tant que ces derniers n'étaient pas prêts, nous avons proposé des mesures provisoires pour faire face à l'urgence et avons apporté notre soutien aux autorités communales et cantonales.

http://www.bakom.ch/fre/subpage/?category_110.html

Conférence mondiale des radiocommunications (WRC-2000)

Lors de cette conférence de l'Union internationale des télécommunications (UIT), qui s'est tenue à Istanbul durant quatre semaines, de nombreuses conditions ont été stipulées à un niveau global pour l'utilisation du spectre des fréquences et des orbites de satellite. Voici les principales:

Les pays qui souhaitent introduire les systèmes de téléphonie mobile de la troisième génération (IMT-2000 – p.ex. UMTS) disposent désormais de trois bandes de fréquences.

_____ Aux fins d'utilisation du nouveau système européen de radiorepérage Galiléo, des fréquences supplémentaires ont été attribuées au service de radionavigation par satellite.

_____ Des fréquences ont été attribuées aux services utilisant des faisceaux hertziens à haute densité (HDFS).

_____ Un nouveau plan de radiodiffusion par satellite a été adopté pour l'Europe, l'Afrique et l'Asie-Pacifique.

Les résultats obtenus peuvent être considérés comme un succès pour l'Europe et pour la Suisse, auquel l'excellent travail de préparation fourni par les 43 États européens au sein de la CEPT a fortement contribué. Au cours de l'exercice, l'OFCOM a investi d'importantes ressources en personnel dans ce domaine.

<http://www.itu.int/newsroom/press/releases/2000/13.html>

_____ Réorganisation de la section Radio Monitoring

L'organisation de la section Radio Monitoring avec sept stations de mesures desservies en Suisse sera remplacée ces prochaines années par une structure plus efficace. Une grande partie des tâches effectuées par la section seront transférées à Bienne dès 2004. En lieu et place des stations de mesures desservies, il y aura trois stations d'intervention sises à Gudo, Châtonnaye et Zurich-Höngg. Si une solution se présente pour réaffecter ou vendre le bâtiment de Châtonnaye, ce site sera abandonné au profit de Lausanne. Afin de garantir la rapidité des interventions, un «satellite» des stations externes sera exploité en 2004 pour chacune des régions de Genève, Thurgovie/St. Gall/Zurich et de Soleure/Bâle. Dès que les fluctuations normales en personnel le permettront, les effectifs des stations externes décentralisées seront réduits. La coopération souhaitée entre le Radio Monitoring et les organes de surveillance du marché dans le domaine des concessions de radiocommunication et des installations doit être concrétisée. Toutes les parties du projet seront réalisées dès que possible. Cette restructuration vise à maintenir le niveau élevé des prestations du Radio Monitoring, tout en l'aménageant de la manière la plus efficace possible et en l'adaptant aux nouveaux besoins.

<http://www.bakom.ch/fre/subsubpage/document/243/1466>

_____ Annonces de perturbations au Radio Monitoring

Année	1999	2000
Perturbations	530	511 (dont 60% FA, 30% RTV, 10% TC)

_____ Heures consacrées 8'152

L'intégration dans l'OFCOM du domaine de la gestion des fréquences permet d'entreprendre directement de vastes enquêtes préalables pour de nombreux projets en cours dans d'autres secteurs de l'office. Il s'agit notamment des projets suivants : Power Line Communications (PLC), révision de la loi sur la radio et la télévision (LRTV), Digital Audio Broadcasting (DAB), Digital Video Broadcasting (DVB), UMTS, Wireless Local Loop (WLL), Spectrum Pricing (voir le compte rendu des domaines compétents).

Affaires internationales

Sommet mondial consacré à la société de l'information

L'Union internationale des télécommunications (UIT) prévoit d'organiser en 2003 un sommet mondial sur le thème de la société de l'information. Conformément à une décision du Conseil fédéral, nous avons déposé auprès de l'UIT la candidature officielle de la Suisse pour la réalisation de cet événement à Genève. Il s'agira notamment d'aborder à cette occasion des sujets comme le «fossé numérique» («digital divide») existant entre les pays développés et les pays moins développés. D'ici le printemps, le secrétaire général de l'UIT choisira entre la candidature de la Suisse et celle de la Tunisie.

Travaux de réforme

UIT

Plusieurs organisations internationales, aux travaux desquelles l'OFCOM participe, sont en voie de restructuration. Nous nous sommes investis pour que l'UIT devienne une organisation à la fois plus flexible et plus efficace, susceptible de satisfaire aux nouvelles exigences du marché des télécommunications et de ses entreprises. En raison de la libéralisation croissante, il convient de redéfinir en profondeur les tâches de certains secteurs de l'UIT, de même que le rôle des représentants des organes de régulation et de l'industrie des télécommunications dans les travaux menés par l'UIT. Ce processus de réforme a considérablement progressé lors de la Conférence mondiale sur la normalisation organisée par l'UIT en automne 2000. En 2001, ces réformes doivent être consolidées, puis adoptées officiellement lors de la Conférence mondiale de l'UIT en 2002.

CEPT

La Suisse s'est également investie pour doter la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications (CEPT) d'une structure plus efficace. Sous la direction du directeur de l'OFCOM, une délégation a pris part à l'Assemblée plénière de la CEPT à Oslo (juin 2000), au cours de laquelle la décision de principe d'une réorganisation complète a été confirmée. La forme qu'elle prendra est encore en discussion. Nous nous engageons pour que la CEPT laisse au Groupe des régulateurs indépendants (Independent Regulatory Authorities Group = IRG, voir sous ce nom) toutes les questions de réglementation et qu'elle se concentre sur certains points comme la coordination de la position européenne en vue de la conférence mondiale de l'UIT ainsi que sur divers thèmes concernant la numérotation, mais surtout sur les questions relatives aux radiocommunications.

INTELSAT / EUTELSAT

Au cours de l'année, nous avons participé activement aux travaux de restructuration d'INTELSAT et d'EUTELSAT. Afin de pouvoir mieux répondre aux besoins générés par les nouveaux marchés et le développement de nouveaux services, les deux institutions seront partiellement privatisées en 2001.

TV 5

La Suisse assurant la présidence de TV5 en 2000, c'est elle qui a organisé la conférence des ministres responsables de TV5, qui a eu lieu sous la houlette du conseiller fédéral Moritz Leuenberger le 27 octobre 2000 à Vevey. Les ministres étaient d'accord avec le fait que l'organisation de la chaîne fortement marquée par les administrations nationales ne satisfaisait plus aux exigences d'un marché des médias dynamique. Il a par conséquent été envisagé de mettre en place une unité de production multilatérale francophone permettant d'offrir un programme fourni en réseau dans le monde entier.

Autres organisations internationales

IRG

L'OFCOM joue un rôle actif dans le cadre du Groupe des régulateurs indépendants (Independent Regulatory Authorities Group = IRG), au sein duquel collaborent les autorités de régulation nationales indépendantes des États de l'UE, de l'EEE et de la Suisse. Ce groupe traite de questions concernant l'harmonisation des principes de base applicables pour l'interconnexion, le dégroupage de la boucle locale, l'octroi des concessions, etc. En 2000, la participation au réexamen du cadre réglementaire de l'UE dans le domaine des communications, le «99'review» de l'Union européenne, a été d'une importance notable. Nous avons analysé les textes de l'UE en détails et nous nous préparons, en 2001, à lancer une révision partielle de la LTC, parallèlement à la révision entreprise par l'UE.

ICANN

L'OFCOM représente la Suisse auprès du «Governmental Advisory Committee» (GAC) de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), organe responsable de la gestion et de l'attribution des adresses internet dans le monde entier. En outre, l'office possède un statut d'observateur dans le groupe informel «Adressage sur Internet» de l'Union européenne. Dans le cadre de l'élaboration d'une réglementation pour la désignation du domaine «eu», l'UE souhaite limiter l'utilisation de ce dernier à ses États membres. La Suisse a proposé d'accorder le droit d'utiliser ce code à tous les pays membres de la CEPT.

Conseil de l'Europe

L'OFCOM a pris activement part aux travaux du Comité permanent sur l'application de la Convention sur la télévision transfrontière qui, au cours de l'exercice, s'est avant tout penché sur les droits exclusifs. Lors de la Conférence des ministres du Conseil de l'Europe, qui s'est déroulée à Cracovie en juin 2000, le directeur de l'OFCOM a souligné, en tant que chef de la délégation suisse, la nécessité de garantir le concept de service public, y compris dans le contexte du numérique. Le Conseil de l'Europe donne à la Suisse, d'ordinaire totalement exclue des travaux de l'Union européenne dans la branche de l'audiovisuel, la possibilité de participer à l'aménagement de la politique internationale en matière de médias à l'échelon européen.

En 2001 comme par le passé, les intérêts du public resteront en point de mire de nos activités. En effet, nous offrirons des prestations concrètes en proposant des mesures de nature réglementaire afin de susciter une concurrence efficace, en particulier dans le domaine des télécommunications, et en assurant le service public dans le domaine de la radiodiffusion ou le service universel dans celui des télécommunications.

Tant dans l'activité de réglementation que dans la préparation de décisions, nous tiendrons compte des conséquences culturelles et politiques de nos actions pour les diverses parties de la Suisse. L'année 2001 revêt une importance particulière pour l'élaboration d'instruments essentiels qui donneront son orientation future au service public en Suisse. S'agissant des médias électroniques, notre projet de nouvelle loi sur la radio et la télévision (LRTV) est entré dans la phase de débat public. Dans le secteur des télécommunications, nous préparons la mise au concours de la nouvelle concession de service universel.

_____ Dans le domaine des médias électroniques, l'activité de l'OFCOM sera placée sous le signe des discussions publiques et politiques concernant la révision de la LRTV. Nous évaluerons les résultats de la consultation et préparerons le message à l'intention du Conseil fédéral.

_____ Le phénomène de la convergence, qui désigne l'interaction croissante des médias électroniques et des télécommunications, sera le sujet de nos discussions avec les milieux concernés à propos des créneaux de marché qu'offrent les technologies comme la radiodiffusion numérique (DAB, Digital Audio Broadcasting) et la télévision numérique (DVB, Digital Video Broadcasting). Nous élaborerons également la position suisse en vue de la planification internationale des fréquences DVB.

_____ Un autre point fort de notre activité sera notre rôle de coordinateur, voire parfois de catalyseur, pour la promotion de la société de l'information. A cet égard, les domaines des relations électroniques avec les autorités («e-government») et de l'éducation sont prioritaires. Dans le premier cas, nous entendons assumer un rôle pilote. Le projet E-OFCOM permettra à nos clients d'effectuer des transactions électroniques avec notre office, au moyen de l'internet. Les processus de production seront harmonisés en conséquence. Par exemple, il est prévu que dès l'automne 2001, les numéros alphanumériques soient attribués par ce moyen, un premier pas qui, nous l'espérons, constituera un jalon important vers le traitement électronique des contacts avec la clientèle et des processus de production.

_____ Après une phase de transition de 5 ans, la concession octroyée à Swisscom pour le service universel des télécommunications expirera à fin 2002. En 2001 encore, nous soumettrons au Conseil fédéral les éventuelles modifications d'ordonnance à ce sujet, et à la Commission fédérale de la communication (ComCom) les documents de mise au concours.

_____ Dès 2002, l'indicatif utilisé actuellement pour les appels interurbains sera intégré au numéro de téléphone, ce dernier restant inchangé. Ce changement, qui intervient afin de simplifier la composition des numéros et de soutenir le marché libéralisé des télécommunications, fera l'objet de communications adéquates.

_____ L'Union européenne révisé actuellement le cadre juridique des télécommunications (99-Review); si nécessaire, nous démarrerons rapidement une éventuelle révision du droit suisse des télécommunications.

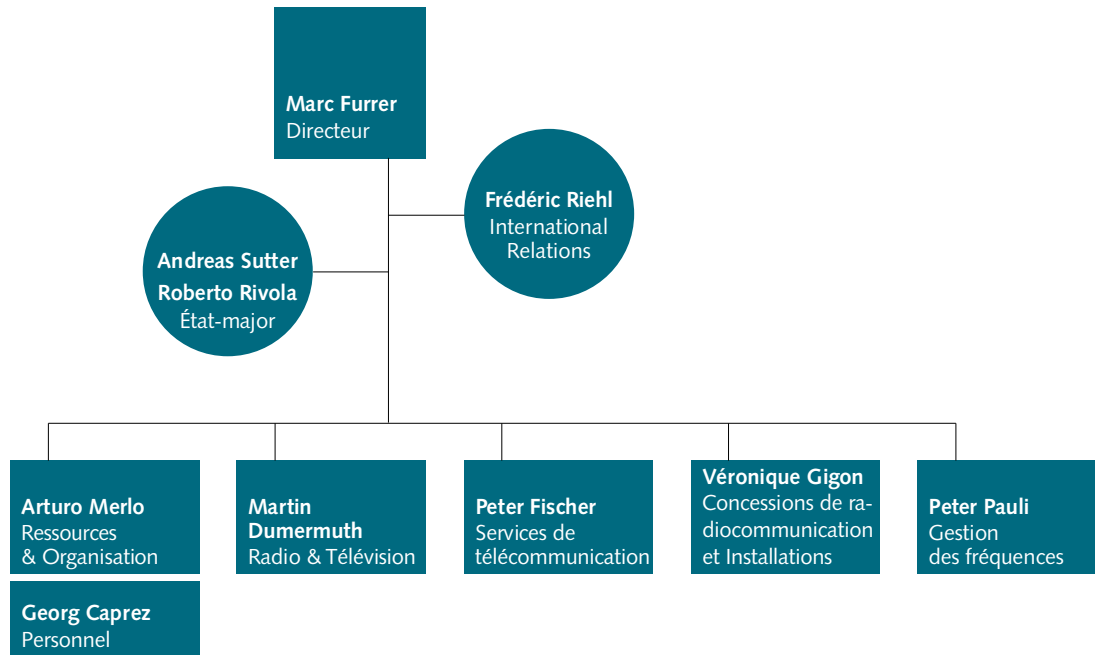
_____ Nous continuerons à déployer les efforts nécessaires pour créer les instruments facilitant les autorisations de construction d'antennes pour la téléphonie mobile, et à poursuivre le dialogue avec les cantons, les communes, les exploitants d'installations et les organes fédéraux concernés. Quant à notre centre de compétences en matière de compatibilité électromagnétique, il fournira des informations pertinentes concernant les enjeux juridiques, techniques et économiques de ce problème.

_____ En raison de la directive de l'Union européenne sur les équipements radio et les installations de télécommunications (directive R&TTE) édictée au début de l'année 2000, l'introduction sur le marché de terminaux et d'équipements radio a été déréglementée. Nous vérifierons l'adéquation de nos procédures de contrôle afin de simplifier les méthodes de traitement administratif en accord avec cette directive.

_____ La mise en œuvre du plan de réorganisation des stations externes de l'OFCOM se poursuit. La centralisation proposée de certaines tâches à Bienne et la création de stations d'intervention en Suisse orientale, en Suisse romande et au Tessin permettront d'accroître l'efficacité sans diminuer les prestations et sans licenciements.

Direction

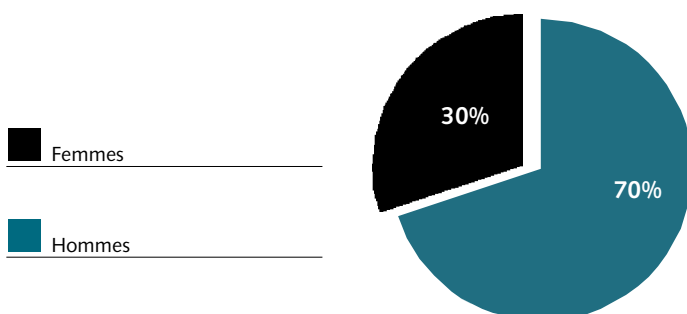
Les personnes suivantes font partie de la Direction de l'OFCOM: Marc Furrer, directeur, Peter Fischer, directeur suppléant et chef de la division TC, Véronique Gigon, cheffe de la division FA, , les chefs de division Martin Dumermuth (RTV), Peter Pauli (FM) et Arturo Merlo (BO), Frédéric Riehl, chef du service des Relations Internationales, Georg Caprez, chef du personnel, Andreas Sutter, chef de l'état-major et Roberto Rivola, responsable de la communication.



Statistique

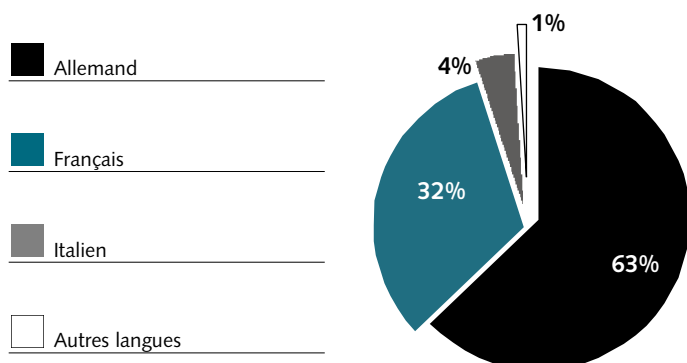
Proportion de personnel féminin

Pendant l'exercice en question, nous avons employé 280 personnes, la part de personnel féminin s'élevant à 85 femmes, soit 30%.



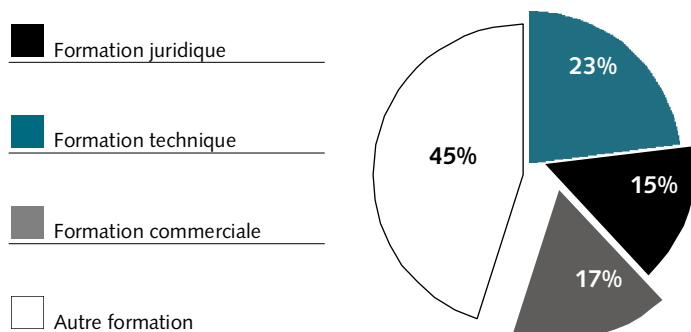
Répartition par langues

Près de 63% des collaborateurs sont de langue allemande, 32 % de langue française et 4% de langue italienne. Les autres langues, comme l'anglais, comptent pour environ 1%.



Typologie des professions

Quelque 23% des collaborateurs sont au bénéfice d'une formation technique, 15% ont accompli des études de droit et 17% disposent d'une formation commerciale (cf. tableau pour plus de détails).



En 2000, nous avons employé 2 apprentis se destinant à la profession de médiamaticien. Dès 2001, deux jeunes seront formés chaque année dans ce métier. En 2003, nous compterons 6 apprentis dans nos rangs.

Année/nombre	2001	2002	2003
1	2	2	2
2	1	2	2
3	0	1	2
Total	3	5	6

[Vous trouverez dans le rapport de gestion un commentaire concernant la politique en matière de personnel.](#)

Chiffres en matière de personnel

1. Effectifs (jour de référence 31.12)

Année	1998	1999	2000
Nombre de postes occupés (base: 100%)	262,50	270,00	259,45
Nombre de personnes (sans les apprentis)	273	286	280
Apprentis	1	1	2

Fluctuations de personnel

Nombre effectif d'arrivées (y.c. Swisscom)	115	42	27
Départs et transferts	18	29	33

2. Structure du personnel

	1998		1999		2000	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%

Répartition par langues

Langue maternelle allemande	175	63,87	184	64,11	179	63,48
Langue maternelle française	85	31,02	88	30,66	89	31,56
Langue maternelle italienne	10	3,65	11	3,83	11	3,90
Autres langues maternelles	4	1,46	4	1,39	3	1,06
Total	274	100,00	287	100,00	282	100,00

Typologie des professions

Formation technique supérieure	57	20,80	63	21,95	60	21,28
Formation juridique	35	12,77	43	14,98	41	14,54
Ingénieurs EPF	9	3,28	9	3,14	8	2,84
Form. en gestion d'entreprise	13	4,74	14	4,88	14	4,96
Autres formations académiques	19	6,93	16	5,57	17	6,03
Formation commerciale	45	16,42	46	16,03	48	17,02
Autre formation	94	34,31	94	32,75	90	31,91
Sans formation	1	0,36	1	0,35	2	0,71
Apprentis	1	0,36	1	0,35	2	0,71
Total	274	100,00	287	100,00	282	100,00

Pendant les différentes années comptables et pendant toute la période considérée (1999-2000), l'OFCOM a utilisé nettement moins de ressources financières que ne le prévoyait le mandat de prestations. Nous avons réalisé des économies de 10,2 millions de francs en 1999 et de six millions en 2000, soit 3,5 fois plus que les objectifs d'économie fixés par le Parlement (4,7 millions pour les deux années).

Dépenses

Malgré la prise en charge de tâches supplémentaires (mandat de coordination du dossier Société de l'information, exécution de l'ordonnance sur les rayonnements non-ionisants – ORNI) qui n'avaient pas été convenues selon le mandat de prestations, nous avons bouclé l'exercice avec un résultat de 16,2 millions de francs (13,7%) de moins que l'enveloppe de crédit accordée pour les deux années. La sensibilisation aux coûts qui existe au sein de notre office nous a permis d'économiser quelque 6 millions de francs. En raison de la difficulté à recruter des spécialistes (en particulier des ingénieurs et des juristes), mais aussi grâce à une gestion rigoureuse des ressources humaines, nous avons réalisé sur deux ans une économie de 3,3 millions de francs en matière de personnel. Les 6,9 millions restants se répartissent sur des réductions de contribution aux organisations internationales, sur des projets non réalisés ou reportés à une date ultérieure, et sur des investissements non effectués.

Recettes

Le produit supplémentaire de 5,1 millions de francs sur deux ans, rattaché à la période considérée dans la comptabilité analytique, résulte principalement de deux facteurs: une utilisation plus intensive du spectre des fréquences, et la demande de faisceaux hertziens émanant des nouveaux opérateurs de téléphonie mobile Orange et diAx. Pour le secteur des services de télécommunication, il en est résulté un taux de couverture des coûts plus élevé que prévu. Le degré moyen de couverture des coûts de 105% a dépassé de quelque 15% les prévisions établies. Au vu de ces résultats, l'OFCOM a proposé au Département et au Conseil fédéral d'adapter les émoluments et les redevances de concession, ajustement qui est entré en vigueur au 1er janvier 2001.

<http://www.admin.ch/uvek/doku/presse/2000/f/00120401.htm>

Situation financière concernant toute la période du mandat de prestations 1999-2000

Année	Compte OFCOM					
	1999	2000	total	envel. budgét	écart Fr.	%
I Dépenses compte financier						
Personnel	34,0	33,0	67,0	71,7	- 4,7	- 6,6
Dépenses de fonctionnement	8,9	15,0	23,9	35,4	- 11,5	- 32,5
Contributions internationales	5,6	5,3	10,9	12,8	- 1,9	- 14,8
Transfert au Dép. ETEC au 1.4.00				- 1,9		
Total compte financier	48,5	53,3	101,8	118,0	- 16,2	- 13,7
II Prestations obtenues auprès de l'administration fédérale						
		5,9	5,4	11,3		
III Coûts calculés						
	4,8	3,4	8,2			
./. investissements intégrés dans le compte financier	- 4,3¹	- 4,5	- 8,8			
Total coûts (I-III)	54,9	57,6	112,5	122,8	- 10,3	- 8,4
IV Recettes caisse fédérale						
Emoluments	40,0	59,1	99,1	86,2	12,9	15,0
Emoluments enchères WLL		0,9	0,9		0,9	100,0
Redevances de réception RTV	7,5	8,5	16,0	26,8	- 10,8	- 40,3
Total recettes	47,5	68,5	116,0	113,0	3,0	2,7
V Différences						
Emoluments 1999	+ 9,6	- 9,6				
Emoluments enchères UMTS		+ 2,1				
Produits selon période²	57,1	61,0				
Taux de couverture coûts (I-III en % de V)	104,0			91,0		14,3
Taux de couverture coûts (I-III en % de V)		106,0		91,0		16,5

1) Les investissements 1999 ont été réajustés ultérieurement.

2) Les produits selon la période considérée ont été corrigés ultérieurement (9,6 millions de francs d'emoluments administratifs dans le domaine des services de télécommunication n'ont été comptabilisés qu'à partir de l'exercice 2000).

Compte par groupe de produits

Année	1999	2000	Total	envel. budgét	écart Fr.	%
Services de télécommunications						
Coûts (en mio fr.)	18,7	21,4	40,1	48,6	- 8,5	- 17,5
Produits ¹ (en mio fr.)	30,1	33,7	63,8	46,7	+ 17,1	+ 36,6
Taux de couverture coûts (en %)	161,0			96,0		+ 67,7
Taux de couverture coûts (en %)		158,0		96,0		+ 64,6
Radio et Télévision						
Coûts (en mio fr.)	14,0	14,4	28,4	30,5	- 2,1	- 6,9
Produits (in Mio Fr.)	8,4	9,5	17,9	27,9	- 10,0	- 35,8
Taux de couverture coûts (en %)	60,0			91,0		- 34,1
Taux de couverture coûts (en %)		65,0		91,0		- 28,6
Concessions de radiocommunications et Installations						
Coûts (en mio fr.)	22,2	21,8	44,0	45,6	- 1,6	- 3,5
Produits (in Mio Fr.)	18,6	17,8	36,4	38,4	- 2,0	- 5,2
Taux de couverture coûts (en %)	84,0			84,0		0
Taux de couverture coûts (en %)		82,0		84,0		- 2,4

Degré de réalisation du plan d'économies

Année	1999 mio Fr.	%	2000 mio Fr.	%	Total mio Fr.	%
Dépenses selon plan financier (29.9.97)	60,2		64,4		124,6	
./. transfert au SG DETEC			- 1,9		- 1,9	
Cadre de dépenses corrigé	60,2		62,5		122,7	
./. réduction dépenses par rapport plan	- 1,5		- 3,2		- 4,7	
Dépenses mandat de prestations 1999/2000	58,7		59,3		118,0	
./. dépenses selon clôture annuelle	48,5		53,3		101,8	
Réduction de dépenses selon plan d'économie	10,2	17,4	6,0	10,1	16,2	13,7
Degré de réalisation	6,8		1,9		3,5	

1) Les produits selon la période considérée ont été corrigés ultérieurement (9,6 millions de francs d'émoluments administratifs dans le domaine des services de télécommunication n'ont été comptabilisés qu'à partir de l'exercice 2000).

Liste des cadres

DIR	Name	E-Mail	Telefon
Directeur	Marc Furrer	Marc.Furrer@bakom.admin.ch	032 327 55 01
Chef de l'Etat-major	Andreas Sutter	Andreas.Sutter@bakom.admin.ch	032 327 55 03
Responsable de la communication	Roberto Rivola	Roberto.Rivola@bakom.admin.ch	032 327 55 50

IR	Name	E-Mail	Telefon
Chef et vice-directeur	Frédéric Riehl	Frederic.Riehl@bakom.admin.ch	032 327 54 54

BO	Name	E-Mail	Telefon
Chef	Arturo Merlo	Arturo.Merlo@bakom.admin.ch	032 327 58 85
Finances et comptabilité	Walter Geiser	Walter.Geiser@bakom.admin.ch	032 327 54 55
Personel	Georg Caprez	Georg.Caprez@bakom.admin.ch	032 327 55 15
Logistique	Peter Lendenmann	Peter.Lendenmann@bakom.admin.ch	032 327 54 56
Informatique	Bruno Frutiger	Bruno.Frutiger@bakom.admin.ch	032 327 55 11

RTV	Name	E-Mail	Telefon
Chef et vice-directeur	Martin Dumermuth	Martin.Dumermuth@bakom.admin.ch	032 327 55 45
Médias nationaux et internationaux	Peter Marti	Peter.Marti@bakom.admin.ch	032 327 55 44
Médias locaux et rediffusion	Marcel Regnotto	Marcel.Regnotto@bakom.admin.ch	032 327 55 35
Service Surveillance radio et télévision	Carole Gerber	Carole.Gerber@bakom.admin.ch	032 327 54 49

TC	Name	E-Mail	Telefon
Chef et directeur suppléant	Peter Fischer	Peter.Fischer@bakom.admin.ch	032 327 55 99
Politique et prospective	Matthias Ramsauer	Matthias.Ramsauer@bakom.admin.ch	032 327 55 10
Services fixes et service universel	Armin Blum	Armin.Blum@bakom.admin.ch	032 327 55 79
Services mobiles et par satellite	René Dönni	Rene.Doenni@bakom.admin.ch	032 327 55 43
Numérotation et Adressage	François Maurer	Francois.Maurer@bakom.admin.ch	032 327 55 76

FA	Name	E-Mail	Telefon
Cheffe et vice-directrice	Véronique Gigon	Veronique.Gigon@bakom.admin.ch	032 327 54 48
Service de coordination	Bernhard Pfander	Bernhard.Pfander@bakom.admin.ch	032 327 54 42
Installations	Gerhard Käser	Gerhard.Kaeser@bakom.admin.ch	032 327 55 65
Concessions de radiocommunication	Rudolf Rieder	Rudolf.Rieder@bakom.admin.ch	032 327 58 20
Droit et marché Suisse alémanique	Daniel Büttler	Daniel.Buettler@bakom.admin.ch	032 327 54 45
Droit et marché Suisse romande et italienne	Patricia Voisard Vollmer	Patricia.Voisard@bakom.admin.ch	032 327 55 91

FM	Name	E-Mail	Telefon
Chef	Peter Pauli	Peter.Pauli@bakom.admin.ch	032 327 57 00
Technologie radio	Daniel Vergères	Daniel.Vergeres@bakom.admin.ch	032 327 57 20
Planification des fréquences	Philippe Horisberger	Philippe.Horisberger@bakom.admin.ch	032 327 54 11
Assignation des fréquences	Konrad Vonlanthen	Konrad.Vonlanthen@bakom.admin.ch	032 327 55 83
Radio Monitoring	vacant		032 327 57 30

Centrale

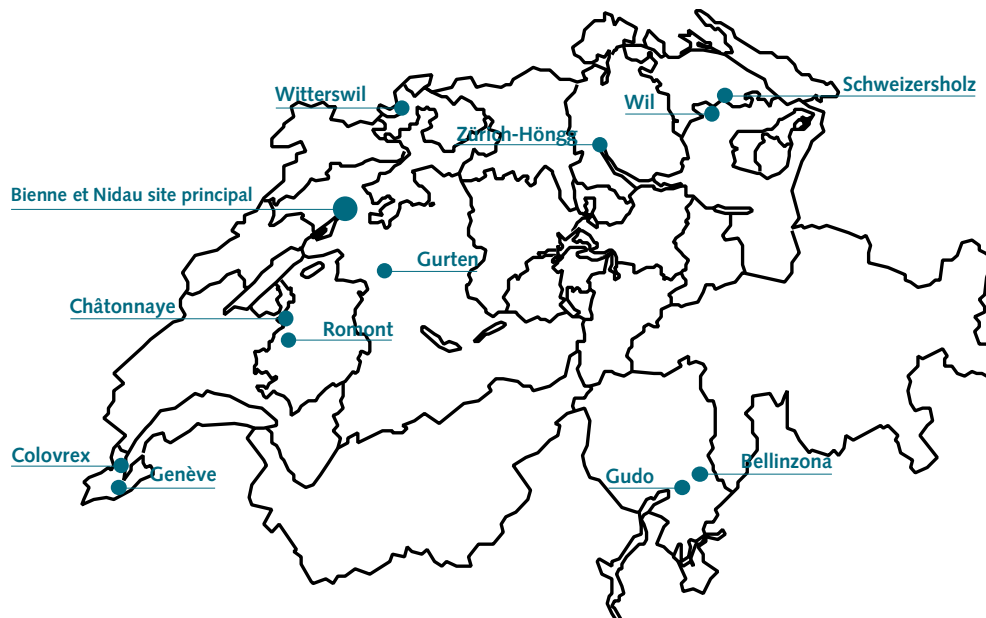
Vous pouvez nous atteindre par téléphone au numéro 032 327 55 11 (centrale), et par fax au numéro 032 327 55 55

Veuillez adresser votre correspondance à : OFCOM, Case postale, 2501 Biel-Bienne

www.bakom.ch

N'hésitez pas à consulter notre site internet . Vous y trouverez également des indications sur le chemin à suivre pour vous rendre à l'OFCOM, ainsi qu'une carte montrant les deux emplacements de notre office, rue de l'Avenir 44 à Bienne et Ipsachstrasse 10 à Nidau, de même que les stations externes.

<http://www.bakom.ch/special/MAINBUTTONS/CONTACTS/>



L'OFCOM dispose de sites annexes dans toute la Suisse. Nous sommes ainsi en mesure d'assumer nos tâches de contrôle en vue d'assurer le bon fonctionnement du marché des télécommunication. Afin d'optimiser les activités relatives à la gestion des fréquences, le regroupement de certaines tâches à Bienne est une solution actuellement en cours d'étude. Pour pouvoir réagir rapidement à toute sollicitation en Suisse, l'OFCOM dispose de trois stations externes, à savoir au Tessin, en Suisse romande et en Suisse allemande.

Impressum

Tirage

**1600 exemplaires allemand, 600 exemplaires français
300 exemplaires italien, 500 exemplaires anglais**

Direction

OFCOM, Roberto Rivola, Case postale, 2501 Biel/Bienne

Coordination

c-matrix group ag, Bahnhofstrasse 11, 6341 Baar

Impression

Victor Hotz AG, Sennweidstrasse 35, 6312 Steinhausen

© Photographie

Imagebank, Keystone, Baumann, typoundso

Conception

typoundso, Emmenweidstrasse 16, 6020 Emmenbrücke

Copyright

© OFCOM 2000, Case postale, 2501 Biel/Bienne